

L'Épiphanais

Municipalité de Saint-Épiphane

Mon choix
de vie? Une vie
de choix!

Municipalité de
Saint-Épiphane

www.saint-epiphane.ca

ÉDITION DÉCEMBRE 2015

DANS CE NUMÉRO

Mot du maire
Résolutions
Règlement sur le colportage
Collecte de matières organiques
Subvention offerte aux aînés
Office municipal d'habitation
Collecte des bacs bruns
Tiroir culturel
Voeux
Vente DVD M. Nono et Clopin
Lanouille
Message du Club de Fermières
Atelier sur la mémoire
Carnaval 2016
Collecte d'équipements sportifs
Horaire de la patinoire
Calendrier de collectes 2016
Programme d'efficacité éner-
gétique pour revenus modestes
Les pages Santé
Bulletins sécurité incendie
Bibliothèque
Club emploi-carrière
Dates des séances 2016
Numéros de téléphone

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi
9h - 12h / 13h30 - 16h
Mardi
13h30 - 16h
Mercredi
13h30 - 16h
Jeudi
9h - 12h / 13h30 - 16h

RÈGLEMENT NUMERO 331-15

Concernant le colportage (voir à l'intérieur).

FERMETURE DU BUREAU MUNI- CIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le bureau municipal sera fermé du 21 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement. Pour le service de déneigement, veuillez communiquer avec le garage municipal (voir numéros à la dernière page).

CALENDRIER DE COLLECTES 2016

Vous recevrez vers la mi-décembre ou au début janvier le calendrier de collectes des ordures, de la récupération et des matières organiques pour l'année 2016 (voir calendrier à l'intérieur).

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

(Détails à l'intérieur)

OUVERTURE DE LA PATINOIRE

(Détails à l'intérieur)

JOYEUSES FÊTES !

MOT DU MAIRE



Chers amis (es), Madame, Monsieur,

L'hiver maintenant arrivé, nous voici de retour à la présentation de notre 3e budget depuis la mise en poste du conseil actuel. Je vous avoue que cela n'a pas été facile, car les exigences sont de plus en plus élevées tant au service de la voirie, qu'au service de protection incendie, en plus du coût de la vie qui explose et du gouvernement qui se dégage de ses responsabilités. Ce dernier, nous a coupé 44 600 \$ en péréquation ce qui représente pour nous une perte énorme qui se traduit par une perte de 9 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Heureusement, l'année 2015 se termine avec des surplus budgétaires que nous réinjecterons dans le budget 2016 afin de limiter les augmentations de taxes.

RÉSERVOIR D'EAU

Aucun nouveau développement, le conseil reste d'avis que ce dossier est prioritaire et tout doit être mis en oeuvre pour réaliser ce projet en 2016. Nous vous tiendrons informés lorsqu'il y aura de nouveaux développements.

RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Le réseau d'aqueduc vieillit et montre des signes qui ne sont pas très positifs. Aussi, plusieurs valves d'entrées d'eau sont défectueuses et devront être changées ou réparées, d'ailleurs nous avons déjà commencé ces travaux à l'Office municipal d'habitation (OMH) et avons remplacé une borne-fontaine. Aussi, il reste quelques autres valves à réparer car elles ne fonctionnent plus et d'autres suivront.

Pour les étangs aérés, le délai pour la vidange des boues est dépassé depuis très longtemps, ça fait 25 ans qu'il n'ont pas été vidés et le temps limite normal est de 10 ans, maximum 12 ans, donc, cela devrait avoir été fait depuis 13 ans. De plus, aucun budget n'a été prévu dans le passé pour faire ces travaux de vidange, ces travaux ont été évalués entre 30 000 \$ et 150 000 \$, tout dépendant de la procédure qui sera appliquée et selon les normes en vigueur. Heureusement, avec les tests effectués, nous pourrions entreprendre les travaux le printemps prochain et de la façon la moins coûteuse soit environ 30 000 \$. Une firme sera engagée pour suivre les travaux d'épandage sur les terres agricoles. En 2016, le conseil se penchera sur un mode de taxation pour la vidange des boues actuelle et future car, cela ne fait aucun sens de ne pas prévoir les coûts d'avance.

TRAVAUX DE VOIRIE

On prévoit pour 2016 le rechargement du chemin du Bras sur environ 2.2 kilomètres, sur le rang 1 sur environ 2 kilomètres, ainsi que plusieurs autres travaux...En perdant une partie de notre péréquation soit 44 600 \$, plusieurs travaux ont été mis de côté en espérant que le gouvernement nous vienne en aide sous une autre forme afin de les réaliser. En exemple, une ponceau est à refaire au 4e rang Est et les coûts des travaux sont évalués à plus de 150 000 \$, aussi le pavage sur le pont à la sortie du village vers Saint-Modeste est évalué à plus de 60 000 \$ ainsi que bien d'autres travaux qui ont été mis de côté dans le passé. À suivre...

SERVICE INCENDIE

Un coup de barre sera fait en 2016 afin de mettre à jour tous nos équipements du service incendie, à titre d'exemple les habits de combat (chapeaux, bottes, gants) depuis 2013 ont été ou seront mis à jour et tous ces équipements resteront à jour et aux normes jusqu'en 2022, et ensuite remplacés graduellement car ils ont une durée de vie de 10 ans. Au même titre que la vidange des étangs, le conseil fera une réserve monétaire afin de renouveler ces équipements, le temps venu. Ce qui permettra au conseil en place à ce moment-là, de ne pas faire face à ce problème financier, il en est de notre devoir d'agir ainsi.

TAXATION

En 2016, le conseil se penchera pour revoir les méthodes de calcul pour la taxation et la tarification afin de les rendre le plus juste et équitable possibles pour l'ensemble des citoyens et citoyennes. À suivre...

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Les réponses à notre projet de centre communautaire ne viendront pas avant le printemps 2016, selon mon dernier entretien avec l'adjoint de M. Jean D'Amour. En attendant, j'ai entrepris une démarche avec une compagnie pour leur offrir une entente de commandite possible, en espérant qu'elle acceptera cette offre.

En conclusion, tout a été mis en oeuvre afin de faire un budget raisonnable et sans trop d'augmentation de taxe. Le conseil et l'administration ont travaillé très fort pour en arriver à ce résultat et j'en suis fier. Alors, j'en profite en mon nom personnel et au nom du conseil pour vous souhaiter à tous et à toutes un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2016.

Au plaisir,

Renald Côté, maire



15.12.306

SUBVENTION ADDITIONNELLE POUR LE COFFRE À BOUGER

ATTENDU QUE le Comité saines habitudes de vie de la MRC de Rivière-du-Loup propose l'octroi d'une subvention de 150 \$ pour l'achat d'équipements bonifiant le Coffre à bouger ;

ATTENDU QUE cette subvention ne sera accordée que si la Municipalité s'engage à faire l'acquisition d'équipements pour un montant équivalent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité s'engage à faire l'acquisition d'équipements additionnels pour le Coffre à bouger, durant l'hiver 2016, pour une valeur de 300 \$, afin de pouvoir bénéficier de la subvention de 150 \$.

15.12.317

ACHAT DE SIX CHROMEBOOKS LENOVO POUR LE CONSEIL SANS PAPIER

ATTENDU QUE la municipalité aura prochainement un conseil sans papier ;

ATTENDU QUE la municipalité a décidé de procéder à l'acquisition de Chromebooks, option beaucoup moins coûteuse que des ordinateurs portables ;

ATTENDU QUE le maire a déjà une tablette qui appartient à la municipalité mais qui a été payée par la MRC de Rivière-du-Loup ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission à son fournisseur de services informatiques, la compagnie Servlinks ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie procède l'achat de six Chromebooks Lenovo, au coût unitaire de 249 \$, plus les taxes applicables, auprès du fournisseur Servlinks, tel que décrit dans sa soumission no. SO-007654. Les sommes seront prises à même le surplus accumulé non affecté.

15.12.318

FINANCEMENT DE LA RÉFECTION DU RÉSEVOIR D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé d'abandonner le projet de construction d'un nouveau réservoir ;

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de procéder à la réfection du réservoir actuel et de financer celle-ci entièrement avec le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie abandonne le projet de construction d'un nouveau réservoir et conséquemment le financement de celui-ci, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), no. de projet 556323, et s'engage à réaliser et à financer entièrement la rénovation du réservoir d'eau avec le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Veuillez prendre note que les séances du conseil se tiennent au chalet des patineurs au 294, rue Sirois.



RÈGLEMENT NUMÉRO 331-15

CONCERNANT LE COLPORTAGE

ATTENDU QUE le conseil désire amender le règlement sur le colportage pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Sébastien Dubé lors de la séance du conseil du 5 octobre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé, et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement no. 246 soit abrogé et remplacé par le règlement no. 331-15 qui statue et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

DÉFINITION

Article 2

Aux fins de ce règlement, le mot « Colporter » signifie :

Sans en avoir été requis, solliciter une personne à son domicile ou à sa place d'affaires afin de vendre une marchandise, offrir un service ou solliciter un don.

PERMIS

Article 3 : permis

Il est interdit de colporter des marchandises ou articles de commerce de toutes espèces, dans les limites de la municipalité, sans le permis requis à l'annexe «A».

Article 4 : application

L'article 3 ne s'applique pas aux personnes suivantes :

Celles qui résident depuis plus de trois (3) mois et ayant un établissement de commerce de détail sur le territoire de la municipalité;

Celles qui organisent ou voient à l'organisation et la tenue d'une exposition agricole, commerciale, industrielle ou artisanale;

Celles qui desservent de façon régulière une clientèle sur le territoire de la municipalité (exemple : laitier);

Celles qui sollicitent un don dans un objectif charitable et communautaire et qui représentent des organisations ayant leurs places d'affaires sur le territoire de la Municipalité.

Article 5 : coût

Toute personne qui désire obtenir le permis doit remplir le formulaire prévu à cette fin avec un chèque de 100 \$ (libellé au nom de la Municipalité de Saint-Épiphane) et le soumettre pour approbation au moins quatre semaines avant les activités de colportage.

Pour obtenir un permis de colporteur, le requérant doit déboursier le montant de 100 \$.

Le requérant doit, de plus, détenir, s'il y a lieu, un permis conformément à la Loi sur la protection du consommateur.

Article 6 : responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier est l'officier responsable de l'émission des permis requis par le présent règlement.

Article 7 : validité

La période de validité du permis est indiquée sur le permis.



Article 8 : transfert

Le permis n'est pas transférable.

Article 9 : port du permis

Le colporteur doit porter son permis en tout temps et le présenter, pour examen, à tous les citoyens qui sont sollicités.

Article 10 : heures

Il est interdit de colporter en-dehors des heures indiquées sur le permis.

Article 11 : délégation par le conseil

Le Conseil mandate tout membre de la Sûreté du Québec pour l'application de tout ou partie du présent règlement.

Article 12 : constat d'infraction

Le Conseil autorise de façon générale tout agent de la paix de la Sûreté du Québec à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

CONTRAVENTIONS

Article 13 : amendes

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et rend le contrevenant passible d'une amende minimale de 100 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 200 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; d'une amende minimum de 200 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimum de 300 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne morale; l'amende maximale qui peut être imposée est de 1 000 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 2 000 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; pour une récidive l'amende maximale est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique et de 4 000 \$ si le contrevenant est une personne morale.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article, et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits, sont établis conformément au *Code de procédure pénale du Québec* (L.R.Q., c. C-25-1).

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

Article 14 : autorisation

Le Conseil autorise de façon générale tout agent de la paix, ainsi que toute personne déterminée par résolution du conseil, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

Article 15 : entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À LA SESSION ORDINAIRE DU NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE QUINZE.

Votre bac brun carbure même en hiver

C'est l'arrivée de la saison froide! C'est le moment de l'année pour concocter de petits plats réconfortants, un breuvage chaud à la main en regardant les flocons tomber. C'est aussi le moment de recevoir et de préparer de véritables festins pour toute la parenté. Mais que faire avec vos résidus de préparation en cuisine? Comment disposer des restes des assiettes de vos convives après le repas?

Le bac brun est là pour vous aider! Les résidus alimentaires de toutes sortes ont leur place dans le bac brun cet hiver, allant des épluchures de patates aux mets périmés, en passant par le thé et le marc de café. Utiliser son bac brun l'hiver, c'est facile! Surveillez votre calendrier de collecte, car le camion collectera votre bac une fois par mois cet hiver (de décembre à mars inclusivement).

Quelques trucs tout simples peuvent vous faciliter la vie. Afin d'éviter que les matières gelées restent collées dans le bac :

- Évitez les matières liquides qui coulent et gèlent au fond de votre bac brun;
- Pour absorber l'humidité, quelques épaisseurs de papier-journal au fond du bac peuvent être utiles;
- Un morceau de carton au fond du bac peut aider à ce que votre bac se vide bien à chaque collecte;
- Faites vider votre bac à chaque collecte, car il se peut que tout son contenu ne tombe pas en un seul coup dans les grands froids;
- Doublez votre bac brun d'un grand sac en papier (vous en trouverez dans la plupart des magasins à grande surface, certaines quincailleries, pharmacies et épiceries);
- N'oubliez pas que les cendres sont interdites, elles ne sont pas compatibles avec le procédé de biométhanisation à l'usine.



Une première année qui a carburé avec les bacs bruns!



Félicitations, vous avez contribué à détourner de l'enfouissement plusieurs milliers de tonnes de matières organiques cette année. Grâce à votre utilisation du bac brun, des émissions de gaz à effet de serre ont été évitées, représentant l'équivalent de plusieurs milliers de véhicules de moins sur les routes cette année! Voici une bonne raison de célébrer!

Votre résolution 2016 : poursuivez cette belle habitude toute l'année et partagez-en le succès avec vos voisins!

Partez la nouvelle année du bon pied en déposant, lors de vos festivités, les résidus de préparation de cuisine ou les restes de table dans votre bac brun! Vous avez fait brûler votre dinde? Il reste des morceaux de crudités ou de pâtés dans les assiettes? Mettez tout cela dans votre bac brun l'esprit tranquille, car vos matières organiques seront transformées localement en biocarburant et en engrais. Un petit geste tout simple, mais payant collectivement!



CENTRE ADMINISTRATIF

Trois-Pistoles

Centre administratif

marco.dumais@agriscar.ca

adm@agriscar.ca

418 851-2822

UNIMAT

Trois-Pistoles : 418 851-2667

dany.morais@agriscar.ca

Saint-Antonin : 418 868-1184

bernard.ouellet@agriscar.ca

Saint-Arsène : 418 862-3795

remi.caillouette@agriscar.ca

Saint-Jean-de-Dieu : 418 963-2568

sylvain.daudelin@agriscar.ca

MEUNERIE-CENTRE DE GRAINS

Meunerie : 418 898-2526

Sans frais : 1 800 463-8002

Commande de moulée

commande.csc@lacoop.coop

Engrais minéraux : 418 898-6011

Centre de criblage : Saint-Éloi

418 898-2851

raymond.martin@agriscar.ca

ÉNERGIES SONIC

Les Basques :

418 898-2720

Témiscouata :

418 854-3448

Bureau régional :

418 862-2922

Une subvention est offerte aux aînés qui ont subi une hausse significative de taxes municipales

Pour les années de taxation municipale 2016 et suivantes, tout aîné peut avoir droit à une subvention qui vise à compenser en partie l'augmentation des taxes municipales à payer à l'égard de sa résidence, à la suite d'une hausse significative de la valeur de celle-ci, s'il respecte les conditions d'admissibilité.

Conditions d'admissibilité

L'aîné peut demander cette subvention s'il remplit toutes les conditions suivantes :

- sa résidence est une unité d'évaluation entièrement résidentielle comportant un seul logement et elle constitue son **lieu principal de résidence**;
- il est responsable **du paiement du compte de taxes municipales** pour l'année en cours (ex. : 2016), relativement à cette résidence;
- au 31 décembre de l'année d'imposition précédente (ex. : 2015),
 - il résidait **au Québec**,
 - il avait **65 ans ou plus**,
 - il était propriétaire de sa résidence **depuis au moins 15 années consécutives** (la période de 15 ans peut inclure une période pendant laquelle son conjoint en a été propriétaire);
- son revenu **famial** pour l'année d'imposition précédente est de **50 000 \$ ou moins**.

Plus d'informations vous seront communiqués par votre municipalité prochainement.

Source : **REVENU QUÉBEC**

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ÉPIPHANE (HLM)

Si vous êtes à la recherche d'un logement à prix modique dans un de nos bâtiments, familial ou celui pour 50 ans et plus, veuillez me contacter pour plus d'informations ou pour remplir une demande qui vous placera sur une liste. Bientôt, nous aurons soit un logement familial ou un logement de 50 ans et plus de disponible.

Merci !

Marjolaine Thériault, directrice

418-867-2797



TIROIR
CULTUREL
RÉPERTOIRE CULTUREL DE LA
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

WWW.TIROIRCULTUREL.GA

POUR CONSULTER • POUR S'INSCRIRE



Si vous êtes un artiste, un artisan ou une organisation culturelle

inscrivez-vous gratuitement



**PUISSE NOËL 2015 VOUS APPORTER LA PAIX, LA JOIE, L'AMOUR
ET L'OCCASION DE VOUS CHOISIR EN DE SAINES HABITUDES DE VIE.**

**QUE LA VIE VOUS COMBLE
DE TOUS SES BIENFAITS.**

**MEILLEURS VœUX
DIABÉTIQUEMENT VÔTRE**

«LES DIABÉTIQUES-AMIS DU KRTB»

**N.B : LE BUREAU FERA RELÂCHE
DU 18 DÉCEMBRE AU 11 JANVIER 2016**



Les nouveaux DVD de Clopin Lanouille et Monsieur Nono sont enfin arrivés !

Clopin et M. Nono rappellent à tous que les DVD sont actuellement offerts en quantité limitée, seulement 1 000 copies seront produites avant les fêtes. Pour vous assurer votre copie, on conseille fortement aux fans de ne pas tarder à passer au P'tit Futé ou de commander via leur boutique en ligne ou encore, de venir s'en procurer après leurs spectacles.

Les intéressés peuvent visionner leur très populaire bande annonce sur Youtube et Facebook qui d'ailleurs a brisé encore tout un record ! Elle a été vue plus de 32 000 fois en moins de 30 jours. C'est dire que les nouveaux DVD sont très attendus !



MESSAGE DU CERCLE DE FERMIÈRES

Les membres du Cercle de Fermières désirent remercier chaleureusement la population de Saint-Épiphane et des environs pour leur participation à la première édition du Marché de Noël qui s'est déroulé le 5 décembre dernier.

Plus de 25 artistes et artisanes ont offert leurs produits tels que pièces d'artisanat, décorations de Noël, scrapbooking, bijoux, peintures, produits d'érable, nourriture et produits maison, sapins de Noël, etc....

Grâce à la diversité des produits présentés, aux commentaires plus que positifs et surtout grâce à un achalandage de clients plus que respectable, cette journée fut un succès sur toute la ligne et les membres du Cercle de Fermières comptent bien renouveler l'expérience l'an prochain.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à toutes et à tous de très joyeuses fêtes et une excellente année 2016 !



Desjardins
Caisse de Viger et Villaray

Siège social :

91, rue St-Jean-Baptiste, C.P. 127
L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0

Téléphone : 418-898-2061

Centres de services :

Cacouna	Saint-Épiphane	Saint-Modeste
Saint-Arsène	Saint-Hubert	Saint-Paul-de-la-Croix



CAZA MARCEAU +
SOUCY BOUDREAU
AVOCATS

ME GUILLAUME GAGNON PLOURDE, LL.B.
ggplourde@cmsbavocats.com

1545 de l'Avenir, bur. 306 | Laval (Québec) H7S 2N5

T. : 514-493-4883 | 1-877-565-9655

F. : 514-493-1544

www.cmsbavocats.com

CERCLE DES FERMIÈRES

Saint-Épiphane

Suzanne Roy

Présidente

867-4194



CLUB DES 50 ANS ET PLUS

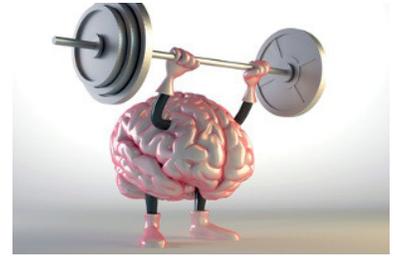
Léopold Michaud, président

418-867-1070

Ateliers Muscler vos méninges

C'est quoi ? :

- Dix rencontres de deux heures, en groupe.
- Des informations sur la mémoire et les autres facultés intellectuelles.
- Des trucs pour mieux se rappeler des noms, des numéros, des listes, etc.
- Des activités intéressantes pour stimuler la mémoire et la concentration.



Thèmes variés :

- Le lien entre le stress et la mémoire.
- Comment mieux utiliser sa créativité.
- Le rôle des sens dans la mémoire.
- Comment oxygéner ses neurones grâce à la marche.
- Bien nourrir son cerveau.

Pour qui ? : Les personnes de 60 ans et plus

Si vous êtes intéressé, veuillez contacter Kevin Bernier, technicien en loisirs au 418 862-0052, poste 48 et si nous avons suffisamment de personnes, nous formerons un groupe !

DÉPANNEUR 4 COINS
JÉRÔME PLOURDE ET SON ÉQUIPE
POUR BIEN VOUS SERVIR!

205, rue Viger, Saint-Éphane, Québec G0L 2X0 418 862-4872



Vous servir
est un plaisir!



394, route de la Station
Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0
Tél. : 418 898-3167 • 1 888 898-3167
publicom@imprimeriepublicom.com
www.imprimeriepublicom.com



IMPRIMERIE
PUBLICOM

LES ENTREPRISES
SLB
PELLETIER

Fabrication, réparation,
installation & usinage
d'équipements industriels

119 rue Viger,
Saint-Éphane (Québec)
G0L 2X0

Tél.: (418) 862-0853
Fax : (418) 862-0862
Courriel : slbpelletier@live.ca

RBQ: 8331-9483-16



418 862-9091

Cellulaire : 418 860-9983

Terre jaune, noire et mélangée, gravier, abrasif, sable filtrant, 3/4 tamisé et location de machineries lourdes



CARNAVAL DE SAINT-ÉPIPHANE

20 et 21 FÉVRIER 2016



**UNE PROGRAMMATION POUR
TOUTE LA FAMILLE**

Veillez prendre note que le Carnaval aura lieu le 20 et 21 février cette année. La programmation des activités vous sera envoyée par la poste au courant du mois de janvier. On vous y attend en grand nombre !

Collecte d'équipements de sport et de loisirs

Vous désirez vous départir de vos articles de sport qui ne vous font plus à vous ni à votre famille ? Vous n'osez pas les jeter, puisqu'ils sont encore très bons ! Vous pouvez passer les porter au Chalet des patineurs et nous veillerons à ce qu'il soit remis ou prêtés à des personnes qui en ont besoin.

Merci de votre générosité !

Pour informations:

Kevin Bernier, technicien en loisirs
418 862-0052, poste 48 (Mardi et jeudi)
loisirs@saint-epiphane.ca

Cours de patin

Le Service des loisirs est présentement à la recherche d'un(une) bénévole intéressé(e) à offrir des cours de patin le samedi matin à Saint-Épiphane pour les jeunes. Une formation sera offerte gratuitement à cette personne. Si cela vous intéresse, veuillez communiquer avec Kevin Bernier, technicien en loisirs au 418 862-0052, poste 48.

Horaire de la patinoire **Saison 2015 - 2016**

Veillez prendre note que des heures spécifiques pour le patinage libre et le hockey seront prévues. Nous vous demandons de bien vouloir respecter l'horaire tel que prévu pour éviter certains problèmes. Merci de votre compréhension. Veuillez prendre note que la patinoire sera FERMÉE, le lundi soir et, en cas de tempête, dans la journée et ou en soirée. Merci de votre compréhension et de votre collaboration !

Calendrier

LUNDI	FERMÉE	FERMÉE
MARDI	15 h à 16 h ET 18 h à 19 h 30 16 h à 17 h ET 19 h 30 à 21 h 00	PATINAGE LIBRE HOCKEY
MERCREDI	15 h à 16 h ET 18 h à 19 h 30 16 h à 17 h ET 19 h 30 à 21 h 00	PATINAGE LIBRE HOCKEY
JEUDI	15 h à 16 h ET 18 h à 19 h 30 16 h à 17 h ET 19 h 30 à 21 h 00	PATINAGE LIBRE HOCKEY
 VENDREDI	15 h à 16 h ET 18 h à 19 h 30 16 h à 17 h ET 19 h 30 à 21 h 00	PATINAGE LIBRE HOCKEY
SAMEDI	13 h à 15 h ET 18 h à 19 h 30 15 h à 17 h ET 19 h 30 à 21 h	PATINAGE LIBRE HOCKEY
DIMANCHE	13 h à 15 h ET 18 h à 19 h 30 15 h à 17 h ET 19 h 30 à 21 h	PATINAGE LIBRE HOCKEY

Horaire de la période des fêtes (conditionnel à l'état de la glace) :

Ouverte tous les jours du 21 décembre au 4 janvier (sauf les 24, 25, 31 décembre ainsi que le 1er janvier) selon l'horaire suivant :

13 h à 15 h : Patinage libre
15 h à 17 h : Hockey
18 h à 19 h 30 : Patinage libre
19 h 30 à 21 h : Hockey

*Fermée les 24, 25, 31 décembre et le 1er janvier et de retour à l'horaire normal le mardi 5 janvier 2016.

**Avant de vous déplacer, veuillez téléphoner au (418) 862-0052 poste 46, pour vérifier les conditions de glace. Un message automatique sera mis à jour pour vous informer.

Location de casiers :

Possibilité de faire la location de casiers. Veuillez-vous informer au responsable de la patinoire monsieur Dany Lévesque

2016 Calendrier de collecte



Janvier

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Février

D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29					

Mars

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Avril

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Mai

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Juin

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Août

D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

LÉGENDE COLLECTE

-  Ordures
-  Ordures & encombrants*
10 mai
-  Matières recyclables*
-  Matières organiques*
(incluant résidences saisonnières du 5 mai au 20 octobre)
-  Feuilles
7 novembre
Sacs biodégradables seulement

 Dépôt encombrants
Garage municipal
du 4 au 8 juillet

*Liste des matières acceptées au verso



Municipalité de
Saint-Épiphane



Une collecte
QUI CARBURE!



Matières recyclables

bac bleu

- Papier** Journaux, livres, revues, circulaires, catalogues, enveloppes
Carton Carton ondulé (boîtes de gros carton) ou plat (boîtes de céréales), carton en pâte (boîtes d'œufs), carton multicouche (lait, soupe et jus Tetra Pak®), boîtes de carton/métal (jus congelés, Quick®)
- Verre** Bouteilles et pots de verre, peu importe le format et la couleur
Plastique Contenants et emballages de plastique numérotés 1, 2, 4, 5 et 7
Métal Boîtes de conserve, canettes, bouchons, couvercles, papier et assiettes d'aluminium propres et contenants de peinture vides



Matières organiques

bac brun

Si vous le souhaitez, déposez du papier journal au fond du bac brun ou doublez celui-ci d'un grand sac de papier.

Résidus alimentaires (crus, cuits ou périmés)

- Fruits et légumes
- Viandes, volailles et os
- Poissons, fruits de mer
- Œufs et coquilles
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Produits laitiers
- Graisse animale et végétale
- Pâtes, pain, céréales, riz
- Gâteaux, biscuits, bonbons
- Tartinade, confiture, condiments
- Café, filtres à café et sachets de thé
- Aliments frits ou en sauce

Résidus verts

- Fleurs et plantes
- Résidus de jardin et de plate-bande

Papier et carton souillés

- Boîtes de pizza, de pâtisserie
- Essuie-tout
- Serviettes de table



Collecte d'encombrants

Sont acceptés dans la collecte d'encombrants les gros rebuts qui ne peuvent être déposés dans les écocentres.

En voici la liste : matelas, futon, mobilier inutilisable, caoutchouc, caoutchouc mousse, styromousse, laine minérale et autres isolants, tapis, boyaux, toile (abri, piscine, etc.), revêtement de résidence en vinyle (clapboard), préart et tuiles, déchets domestiques (sac vert), papier goudronné, plastique rigide (douches, bassins de jardin, etc.) et souches d'arbres



Écocentres

Pensez aux écocentres pour ce que vous ne pouvez pas mettre au recyclage ou au bac brun. Ce que vous y apporterez sera recyclé ou réutilisé. Vérifiez la liste des matières acceptées!

RIVIÈRE-DU-LOUP - 100, rue Delage
Du lundi au samedi inclusivement de 8 h à 16 h

SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP - 1^{er} Rang Est
Lundi et samedi de 8 h à 16 h

Écocentres ouverts de la semaine du 18 avril à celle du 5 novembre 2016 inclusivement. On y accepte les matières suivantes :

Meubles réutilisables et électroménagers*

Ordinateurs, appareils électroniques et électriques

Résidus domestiques dangereux

Piles, huiles, peintures, pesticides, aérosols, etc.

Bois

Pourri, peint, traité, etc.

Résidus verts

Feuilles, branches, herbe, résidus de jardin

Métal

Vêtements et accessoires

Pneus (diamètre maximum 48 po)

Certains matériaux de construction et de rénovation

Portes, fenêtres, éviers

Certains matériaux secs

Bardeau d'asphalte, gypse, vitre, miroir, toilette, lavabo

* POUR D'AUTRES MATIÈRES, CONTACTEZ-NOUS | DES FRAIS S'APPLIQUENT À CERTAINS SERVICES

Des questions?

Pour des questions concernant la liste des matières acceptées et refusées, contactez la ligne info de Co-éco.
Pour des questions en lien avec la collecte, contactez votre municipalité.

LIGNE INFO

418 856-2628
1 888 856-5552

www.collectequicarbure.com



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Éconologis

Programme d'efficacité énergétique pour les citoyens à revenu modeste

Québec, le 16 novembre 2015

Éconologis, le programme d'efficacité énergétique pour les citoyens à revenu modeste est de retour. Ce programme saisonnier permet aux locataires et propriétaires de recevoir une **aide pratique et gratuite** à domicile pour améliorer l'efficacité énergétique et le confort de leur logis.

Mandaté par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, l'organisme Vivre en Ville est responsable de la région du **Bas-St-Laurent**. Les citoyens ont jusqu'au **31 mars 2016** pour bénéficier de ce programme.

Sous certaines conditions, recevez la visite à domicile des conseillers de Vivre en Ville et obtenez des conseils personnalisés en matière de chauffage, eau chaude, appareils ménagers et éclairage. Profitez de certaines mesures concrètes en fonction des besoins identifiés par le conseiller : calfeutrage des fenêtres, installation de coupe-froid pour les portes, isolation des prises électriques des murs extérieurs, installation d'une pomme de douche à débit réduit et ajout d'aérateurs aux robinets. Vous serez peut-être admissible au volet 2 du programme qui permet de recevoir la visite d'un spécialiste qui installera des thermostats électroniques.

L'organisme Vivre en Ville aide les familles de sa région depuis 15 ans. « Nous sommes intervenus auprès de 12 500 ménages à budget modeste depuis 1999 », précise Sonia Garneau, coordonnatrice du programme. « Les citoyens ont confiance en notre organisation et attestent que les interventions ont un impact sur leur consommation d'énergie ».

Faites comme ces milliers de familles et inscrivez-vous dès maintenant au programme Éconologis en appelant le **418 523-5595** ou à la centrale d'information au **1 866 266-0008**. Tous les détails du programme sont disponibles à l'adresse suivante: www.econologis.ca

-30

Source :

Sonia Garneau, coordonnatrice des programmes de sensibilisation – Vivre en Ville
418 522-0011 Poste 3110,

sonia.garneau@vivreenville.org

info@vivreenville.org | www.vivreenville.org | twitter.com/vivreenville | facebook.com/vivreenville

■ QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT
FRÉDÉRIC BACK

870, avenue de Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9

T. 418.522.0011

■ MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4

T. 514.394.1125

■ GATINEAU

MAISON AUBRY

177, Promenade du Portage, 3^e étage
Gatineau (Québec) J8X 2K4

T. 819.205.2053

LA PAGE SANTÉ

Alcool et médicaments font-ils bon ménage?

À l'approche du temps des fêtes, les gens se questionnent souvent sur l'effet de l'alcool sur la prise de leurs médicaments. Les pharmaciens se font souvent poser la question: « Puis-je prendre un petit verre avec mes médicaments? ». Cet article vous aidera à mieux répondre à cette question et aussi à démystifier certaines croyances.

Tout d'abord, une partie de l'alcool (10%) est éliminée sous forme inchangée par l'urine, par la sueur et aussi par l'air expiré. L'autre partie, soit la majorité (90%), est transformée par le foie. La transformation de l'alcool en métabolite inactif nécessite l'action de deux enzymes. C'est l'accumulation du métabolite intermédiaire qui est responsable de certains effets désagréables ressentis lors d'abus d'alcool. La vitesse du métabolisme de l'alcool peut être légèrement différente d'une personne à l'autre considérant son sexe, son poids et son origine ethnique, mais il est important de noter que l'on ne peut pas accélérer celui-ci. Seul le temps peut nous assurer une élimination complète de l'alcool ingéré. En général, c'est également au niveau du foie que les médicaments sont transformés en molécules actives ou inactives. Voilà pourquoi dans certaines situations, il ne faut pas mélanger l'alcool avec certains médicaments; ils sont souvent transformés par le même organe soit le foie. Ils peuvent entrer en compétition ensemble et ainsi certains médicaments se retrouvent plus longtemps dans le sang ou sont éliminés plus rapidement de l'organisme. Certains médicaments agissant sur le système nerveux tels que les anxiolytiques, certains antidépresseurs, les neuroleptiques et les somnifères doivent être évités avec l'alcool car celui-ci augmente l'effet sédatif de ces médicaments en altérant la vigilance.

Contrairement à la croyance populaire, il est faux de dire que l'alcool diminue l'effet des antibiotiques. En effet, l'alcool ne diminue pas l'effet des antibiotiques. Il peut cependant augmenter les effets secondaires digestifs de ceux-ci tels que les maux d'estomac, les nausées ou la diarrhée. Il est alors recommandé de consommer l'alcool avec modération lorsqu'il y a prise d'antibiotiques. Cependant, il existe des cas précis où il faut absolument éviter de consommer de l'alcool avec un antibiotique et celui-ci s'appelle le Flagyl ou le métronidazole oral ou vaginal. Cette molécule bloque la deuxième transformation de l'alcool et il se produit alors une accumulation de la substance toxique (acétaldéhyde). On appelle ce phénomène l'effet disulfiram ou antabuse. Il se produit alors des manifestations assez graves telles que des nausées, vomissements, maux de tête, rougeur du visage, difficultés respiratoires, baisse de la tension artérielle et palpitations cardiaques. Il faut à tout prix éviter cette association et ce pendant quelques jours après la fin de l'antibiotique.

Comme vous pouvez le lire, l'interaction alcool/médicaments est assez complexe. Le pharmacien est la personne la mieux placée pour vous donner un portrait assez juste de votre situation. N'hésitez pas à le consulter car après tout, prendre un petit verre dans le temps des fêtes fait partie souvent de notre rituel québécois!

Marie-Hélène Miousse, pharmacienne
Pharmacie P.Lépicier et M.H.Miousse inc.



PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.

	197, Principale • St-Cyprien, Qc • GOL 2P0 3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • GOL 3L0 25, du Quai • Isle-Verte, Qc • GOL 1K0 535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • GOL 1G0	418 963-3306 418 497-3925 418 898-3111 418 867-3569
---	--	--

LA PAGE SANTÉ

Les antidépresseurs sont des médicaments abondamment prescrits et les gens sont souvent craintifs à l'idée de devoir en prendre. Je vous propose donc de démystifier certains mythes à leur propos.

Tout d'abord, il existe plusieurs sortes d'antidépresseurs qui sont utilisées pour différentes indications. En plus de la dépression, ils sont utiles pour les troubles d'anxiété, les bouffées de chaleur lors de la ménopause et les douleurs chroniques. Leur mécanisme d'action diffère d'une sorte à l'autre, mais ils agissent tous sur les neurotransmetteurs. Ces derniers sont des molécules qui permettent l'échange d'informations entre les neurones de notre cerveau. La sérotonine, la dopamine et la noradrénaline sont tous des neurotransmetteurs sur lesquels les antidépresseurs peuvent avoir un effet et ce, souvent en augmentant leur disponibilité dans le cerveau.

Lorsqu'un antidépresseur est prescrit, les gens ont peur de devenir dépendant à la médication. Pourtant, il n'y a pas de dépendance qui se crée avec les antidépresseurs contrairement à d'autres médicaments. En effet, les gens ne ressentent pas un sentiment de manque ni d'urgence au moment de prendre leur médication. Toutefois, des symptômes liés à l'interruption (lors de l'oubli d'une dose ou d'un arrêt brusque) peuvent survenir tels que des nausées, de l'agitation et des étourdissements. C'est pourquoi, lorsqu'il est décidé de cesser l'antidépresseur, une diminution graduelle de la dose est effectuée.

La durée de traitement est souvent une inquiétude: "Devrais-je prendre ce médicament toute ma vie?" Cela dépend de l'indication. En effet, lorsqu'utilisé en douleurs chroniques et en ménopause, on le prend tant que la problématique est là. Dans les cas de dépression et d'anxiété, il est recommandé de poursuivre l'antidépresseur pour une période d'au moins six mois une fois qu'il est efficace. Considérant que cela prend un minimum de six semaines avant qu'il soit efficace, l'antidépresseur est habituellement donné pour une période minimale d'un an. S'il y a des récives et que le trouble est sévère, il peut parfois s'avérer nécessaire de le prendre à long terme.

Du côté des effets indésirables, cela dépend grandement de la sorte d'antidépresseur utilisé. Règle générale, ce sont des médicaments assez bien tolérés. Il peut y avoir des nausées en début de traitement ainsi que de l'insomnie ou de la somnolence. Une augmentation graduelle des doses permet souvent de limiter les effets indésirables. La prise d'un antidépresseur peut entraîner une diminution de la libido ou des problèmes d'éjaculation chez l'homme. Ses problèmes sont réversibles une fois l'antidépresseur cessé. Si nécessaire, la dose peut être diminuée ou l'antidépresseur remplacé. Le gain de poids est aussi un effet indésirable qui préoccupe beaucoup les gens. Cela est très variable d'un antidépresseur à l'autre, même que certains peuvent favoriser la perte de poids. La prise de poids est souvent relié à un usage prolongé. Certains antidépresseurs sont à éviter lorsque la prise de poids est problématique alors que d'autres sont à privilégier.

Pour plus d'informations sur les antidépresseurs, consultez votre pharmacien des pharmacies Lépiciier et Miousse.

Pascale Langlois, pharmacienne



Familiprix
AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.

	197, Principale • St-Cyprien, Qc • GOL 2P0 3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • GOL 3L0 25, du Quai • Isle-Verte, Qc • GOL 1K0 535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • GOL 1G0	418 963-3306 418 497-3925 418 898-3111 418 867-3569
---	--	--



BULLETIN D'INFORMATION SÉCURITÉ INCENDIE



Les arbres de Noël et les incendies de résidences

Le temps des fêtes est un temps de l'année pour les rassemblements, les retrouvailles en famille et amis. Malheureusement c'est aussi un temps propice pour les incendies de résidences, et une des causes rencontrées sont les incendies d'arbres de Noël.

Un arbre sec est un danger réel, lorsque les aiguilles de l'arbre se détachent facilement lors de son installation dans la maison, cela est un signe qu'il est sec et vulnérable à l'incendie.

Un arbre naturel ne doit pas demeurer une grande période de temps à l'intérieur de votre foyer. Lorsque les aiguilles commencent à tomber deux semaines environ suivant son installation, il est temps de le retirer de votre résidence car il représente un danger d'incendie par son potentiel calorifique (matériau combustible).

Il est crucial de toujours maintenir la base de l'arbre pleine d'eau. Un arbre qui manque d'eau continuellement et qui est placé prêt d'une source de chaleur (chauffage, foyer, plinthe électrique, etc...), devient très rapidement un danger potentiel en incendie.

Les chandelles sont un ennemi juré de l'arbre de Noël, ne jamais installer des chandelles dans ou prêt d'un arbre de Noël.

Il faut être très vigilant en ce qui concerne les enfants qui jouent avec les allumettes ou les briquets près des arbres de Noël. Les flammes nues et les matières combustibles ne font pas bon ménage. Chaque année nous entendons des histoires d'horreur qui concernent de jeunes enfants jouant avec le feu et le résultat est digne des pires scénarios de films d'épouvante.

Dans le cas des arbres artificiels il est essentiel de s'assurer qu'il soit résistant au feu. Cela ne règlera pas tout mais avec un arbre qui a une certification de résistance au feu, votre foyer sera plus sécuritaire pour vos réunions de famille.

Il est vraiment plaisant de se réunir en famille et entre amis dans cette période de l'année. Pour que ces rassemblements soient des plus agréables et pour les années futures, faisons preuve de vigilance pour que les yeux de nos proches restent émerveillés devant la magie du temps des Fêtes que représente un bel arbre de Noël sécuritaire.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec les pompiers de votre municipalité ou encore avec le Service de prévention incendie de la MRC. Vous pouvez également nous rejoindre sur Facebook à la page Sécurité incendie MRC Rivière-du-Loup pour plus d'informations!

Jocelyn Morin, Préventionniste à la sécurité incendie
Téléphone : (418) 867-2205 poste 302, courriel : preventionincendie@mrcrdl.quebec



BULLETIN D'INFORMATION SÉCURITÉ INCENDIE



Les incendies d'origine électrique

Une des causes que l'on rencontre le plus souvent en incendie sont les incendies d'origine électrique. En effet, on oublie facilement toute la place que prend l'électricité dans nos vies. Quand on y pense un peu, l'électricité nous rend une multitude de services sans qu'on soit toujours conscient de son utilité.



Elle nous fournit la lumière, le chauffage, l'eau chaude, fait fonctionner nos appareils ménagers, et tous nos gadgets électroniques, et de nos jours elle fait avancer nos voitures.

Comme toute bonne chose, il y a toujours une partie des risques d'un incendie qui relève de son utilisation et de son entretien. Effectivement, les installations électriques demandent qu'on leur porte une attention particulière quand vient le temps d'en faire l'installation ou de les modifier.

Respecter les normes d'installation requière les services d'un professionnel (entrepreneur électrique). Il est souvent tentant de vouloir bricoler son installation électrique soi-même, mais cela représente un réel danger en incendie. Même si cela peut paraître quelque fois très simple de modifier son réseau de distribution électrique, il faut être conscient qu'il existe un très grand nombre de règles de sécurité à observer lors de l'installation de réseau électrique dans votre demeure.

Il y a des règles de base que nous devons respecter, et ce tous les jours de l'année comme :

- Avoir le bon calibre de fusible dans notre panneau de distribution
- Ne jamais surcharger nos circuits électriques
- Bien dégager le devant de nos panneaux de distribution (3 pieds en avant)
- Lorsqu'on détecte de la chaleur dans notre panneau électrique on doit appeler notre électricien pour le faire vérifier
- Si on remarque qu'un disjoncteur ou une fusible déclenche à répétition on appelle un professionnel
- On ne doit jamais bricoler son installation électrique (les conséquences peuvent être désastreuses)

Une bonne installation électrique faite par un professionnel est un gage de succès lorsque l'on parle de la lutte contre les incendies d'origine électrique.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec les pompiers de votre municipalité ou encore avec le Service de prévention incendie de la MRC. Vous pouvez également nous rejoindre sur Facebook à la page Sécurité incendie MRC Rivière-du-Loup pour plus d'informations!

Jocelyn Morin, Préventionniste à la sécurité incendie
Téléphone : (418) 867-2205 poste 302, courriel : preventionincendie@mrcrdl.quebec

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

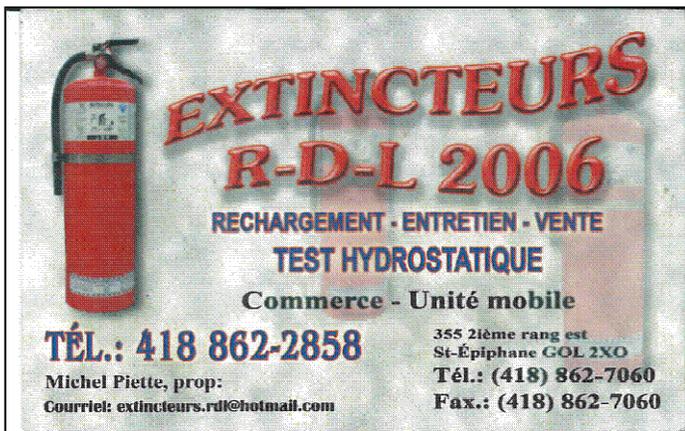
Veillez prendre note que la bibliothèque sera **fermée les jeudis 24 et 31 décembre 2015** pour la période des fêtes. Nous serons ouverts à partir du jeudi 7 janvier 2016 aux heures habituelles, soit de 14 h à 16 h et de 19 h à 20 h 30.

Le personnel de la bibliothèque vous souhaite de joyeuses fêtes et une belle année 2016. Nous vous remercions pour votre confiance et votre fidélité tout au long de l'année 2015 et espérons vous revoir l'an prochain! Bienvenue aussi aux nouveaux lecteurs et lectrices !

Prenez note que de nouveaux livres pour enfants et adultes vous seront offerts et ce, grâce à la générosité de la Municipalité et de nos généreux donateurs !

JOYEUSES FÊTES !

Madame Jacqueline Jalbert et les bénévoles de la bibliothèque



**EXTINCTEURS
R-D-L 2006**
RECHARGEMENT - ENTRETIEN - VENTE
TEST HYDROSTATIQUE
Commerce - Unité mobile

TÉL.: 418 862-2858
Michel Piette, prop.
Courriel: extincteurs.rdl@hotmail.com

355 2ième rang est
St-Épiphane GOL 2X0
Tél.: (418) 862-7060
Fax.: (418) 862-7060



**PTF
CONSTRUCTION**

CONSTRUCTION
Paul Thériault et fils inc.

208, rue Viger
Saint-Épiphane (Québec)
G0L 2X0
Tél.: 418 867-2576
Télec.: 418 867-8054

Entrepreneur général
Construction et
rénovation en bâtiment
R.B.Q. : 5665-7307-01



**MAISON FUNÉRAIRE
Marc-André Rioux Ltée**

C.P. 934, 169 LAFONTAINE
RIVIÈRE-DU-LOUP (QC) G5R 3Z5
TÉL. : 418 862-2668 • TÉLÉC. : 418 862-0939
info@m-a-rioux.qc.ca • www.m-a-rioux.qc.ca



NOUVEAU DÉVELOPPEMENT à Saint-Épiphane

S'unit pour prospérer

Faites-nous confiance pour la construction de votre future habitation!

Prix des terrains plus qu'avantageux!
Multiples incitatifs municipaux

Rue Caillouette
Superficie des terrains: +/- 10 000 pi² (830 m²)
Largeur (façade): 80 pi (24,4m)

PHASE 1
PHASE 2
PHASE 3

VENDU
VENDU
VENDU

St-Épiphane
Ecole
Caillouette



TU ES EN
**RECHERCHE
D'EMPLOI ?**

**TAUX DE
PLACEMENT
DE 96%**

**Viens nous
rencontrer, nous**

✓ **CROIS-Y**



61, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup • www.clubkrtb.org

11780-15

**96% de nos membres ont trouvé
l'emploi désiré à l'intérieur de 3,2 semaines.**

Le Club emploi-carrière offre des services efficaces d'aide à la recherche d'emploi. De plus, si vous avez des difficultés de transport, nous pouvons aller vous rencontrer dans votre municipalité!

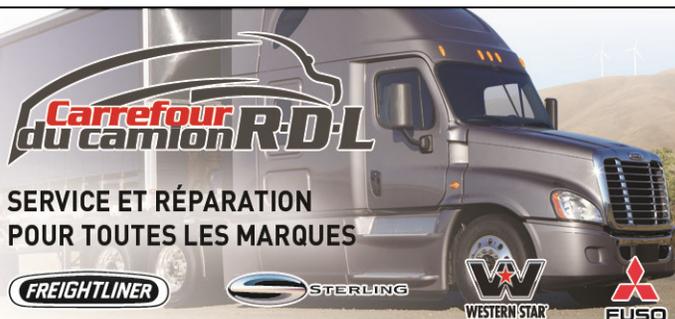
**N'hésitez pas à venir nous rencontrer au 61, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup ou contactez-nous au
418 867-8685.**



Christian Pelletier
Directeur

685, boulevard Armand-Thériault
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 6B9
Tél. : (418) 860-2442 • Fax : (418) 860-2200
Sans frais : (877) 860-2442
Courriel : cpelletier@propaneselect.ca
Site Web : www.propaneselect.ca

No. RBQ : 8293-0702-19



**SERVICE ET RÉPARATION
POUR TOUTES LES MARQUES**



Distributeur des pièces



WWW.FREIGHTLINERRDL.COM

100, BOUL. INDUSTRIEL, C.P. 325, RIVIÈRE-DU-LOUP (QUÉBEC) G5R 3Y9

1 800 392-3192 • 418 862-3192

Veillez noter les dates des séances prévues par le conseil municipal pour toute l'année 2015, à 20 heures, au Chalet des patineurs, 294, rue Sirois :

- **Lundi 11 janvier 2016**
- **Lundi 8 février 2016**
- **Lundi 7 mars 2016**
- **Lundi 4 avril 2016**
- **Lundi 9 mai 2016**
- **Lundi 6 juin 2016**
- **Lundi 4 juillet 2016**
- **Lundi 8 août 2016**
- **Lundi 12 septembre 2016**
- **Lundi 11 octobre 2016**
- **Lundi 7 novembre 2016**
- **Lundi 5 décembre 2016**



Votre organisme a-t-il des communiqués à faire paraître ?

Votre association veut-elle faire connaître ses services ?

Profitez de votre journal L'ÉPIPHANOIS pour informer la population.

Prochaine publication :

15 mars 2016.

Vos messages doivent nous parvenir avant le 10 mars.



Transports
Québec

Fier de vous représenter!

M. Jean D'Amour
Député de Rivière-du-Loup – Témiscouata

Ministre délégué aux Transports et à l'implantation de la stratégie maritime
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
Ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine



PIÈCES D'AUTO
M. MICHAUD INC.

36 TACHÉ OUEST
ST-HUBERT DE RIVIÈRE-DU-LOUP
QC, G0L 3L0

Tél: (418)497-2478
Fax: (418)497-2903

STIHL[®]
Vente et services

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

SAINT-ÉPIPHANE

Daniel Thériault, président

Tél. : (418) 862-4326



QUI FAIT QUOI À SAINT-ÉPIPHANE ? Qui doit-on appeler ?



CONSEIL MUNICIPAL

418

Renald Côté, maire	862-0356
Pâquerette Thériault, conseillère siège no. 1	862-5336
Vallier Côté, conseiller siège no. 2	862-5672
Hervé Dubé, conseiller siège no. 3	862-5624
Céline D'Auteuil, conseillère no. 4	862-5988
Nathalie Pelletier, conseillère siège no. 5	867-3626
Sébastien Dubé, conseiller siège no. 6	860-4553

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

418

Caserne pompiers	862-0052, # 41
Bibliothèque	862-0052, # 45
Bureau du maire (Biblio)	862-0052, # 45
Bureau municipal	862-0052
Chalet des patineurs	862-0052, # 46
Garage municipal	862-0052, # 28
OMH de Saint-Épiphane	867-2797
Maison des jeunes	862-7085
Église (Fabrique)	862-5313

OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLES (418)

Maire, Renald Côté	862-0052, # 45
Directeur général, Nicolas Dionne	862-0052, # 21
Adjointe administrative, Édith Dionne	862-0052, # 20
Trésorière-adjointe, Nadia Bérubé	862-0052, # 25
Agente de développement, Marie-Eve Ouellet	868-8685
Chef-pompier, Dany Dubé, résidence	862-2173
Chef-pompier, Dany Dubé, caserne	862-0052, # 41
Inspectrice en bâtiments et environnement Julie Lemieux	862-0052, # 25
Gestionnaire du réseau aqueduc/égout, Julie Paré	862-0052, # 27
Chef d'équipe de la voirie, Éric Albert	862-0052, # 28
Technicien en loisir, Kevin Bernier	862-0052, # 48
URGENCES (cellulaire voirie)	714-4523

URGENCE

Police (centrale)	310-4141
Police (poste RDL)	862-6303
Service Incendie	911
Ambulance	867-4411
CLSC	868-2572
Info-Santé	1-800-720-2572
Sécurité civile	862-1920



Tous les textes du journal L'Épiphanois sont lus et corrigés mais il se peut qu'il y ait parfois des erreurs, veuillez nous en excuser. Aussi, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains communiqués reçus par divers comités, citoyens ou entreprises. Ces articles nous arrivent parfois en format pdf donc il est impossible d'y faire des modifications.



Merci de votre indulgence !

HORAIRE DU

BUREAU MUNICIPAL



Lundi	09h00-12h00	13h30—16 h 00
Mardi	Fermé am	13h30—16 h 00
Mercredi	Fermé am	13h30—16 h 00
Jeudi	09h00-12h00	13h30—16 h 00
Vendredi	09h00-12h00	Fermé pm

VOTRE JOURNAL MUNICIPAL

L'ÉPIPHANOIS



est publié à tous les trois mois et distribué en 380 copies.

Rédaction et mise en page :

Nicolas Dionne, Édith Dionne et Kevin Bernier.